

Informations communales

Analyses d'eau

Le laboratoire cantonal a prélevé un échantillon d'eau le 15 septembre 2015. L'échantillon était en règle au regard des critères mentionnés (qualité microbiologique et qualité physique et chimique).

Patrouilleurs scolaires

Dès le 12 décembre 2015, les horaires des bus postaux vont subir des changements qui entraîneront des temps d'attente pour les élèves fréquentant l'école du Fuet. Auriez-vous un peu de temps pour la sécurité des enfants, ne serait-ce qu'un jour par semaine ? La commission d'école attend des futurs patrouilleurs d'accompagner et surveiller les élèves de l'école enfantine (âgés de 4 à 6 ans) depuis, l'école à l'arrêt de bus (ou vice-versa) jusqu'à l'arrivée du bus. Les heures sont les suivantes : lundi-vendredi de 11h30 à 12h00 (1 personne) et, sous réserve, lundi-mardi de 15h40 à 15h55 et 15h40 à 16h15 (2 personnes). Toutes les personnes intéressées peuvent prendre contact avec M. Laurent Schüpbach, président de la commission des écoles primaires et enfantine de la commune de Saicourt au 079 798 87 31.

Stationnement de véhicules sur la voie publique - Rappel

Selon l'article 11 du règlement de police communale, le stationnement habituel d'un véhicule sur la voie publique durant la nuit est soumis à autorisation communale. Il en va de même pour le stationnement illimité de véhicules non motorisés (caravanes, remorques, etc.). En cas de non-respect de ces prescriptions, la commune se réserve le droit, sous commission d'exécution par substitution, de faire procéder à l'enlèvement du véhicule stationné en infraction. Les frais de mise en fourrière sont à la charge du détenteur.

Le Fuet, le 28 octobre 2015

Conseil municipal